



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

3 FÉVRIER 2016

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015.....	3
<u>Rapport n° 15-28401/177 DAC</u>	4
DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L’ACTION CULTURELLE – SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES – Actualisation du règlement général du réseau des bibliothèques de la Ville de Marseille – Approbation de la Charte Internet....	4
<u>Rapport n° 15-28675/179 DM</u>	6
DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA MER – SERVICE MER ET LITTORAL – Plage de la Pointe Rouge – Concession de plage naturelle – Lancement de la procédure d’attribution des sous-traités d’exploitation de la plage.	6
<u>Rapport n° 15-28670/182 DVSEJ</u>	14
DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L’ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d’Activités Périscolaires – Année scolaire 2014-2015	14

<u>Rapport n° 15-28772/183 DSJ</u>	20
DÉLÉGATION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES – SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS – Délégation du Conseil municipal aux Conseils d'arrondissements pour les marchés à procédure adaptée	20
<u>Rapport n° 15-28476/184 DEEU</u>	21
DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Gestion du jardin partagé Lou Pebre d'Aï quartier Sainte-Anne, avenue de Mazargues 8 ^{ème} arrondissement – Approbation d'une convention d'occupation et d'usage avec l'association Les Jardiniers de Marseille, du Cœur aux Jardins	21

La séance du Conseil des 6^e et 8^e arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 19 h 05, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4^{ème} secteur.

M. le MAIRE.- La parole est au benjamin de l'assemblée, Monsieur Cédric MAZET, pour l'appel nominal des conseillers.

(Monsieur Cédric MAZET procède à l'appel nominal)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ARAGONES, BONVIN, CARADEC, CATANEO, CAULE, CLAUDIUS-PETIT, DETAILLE, DI GIOVANNI, DJIANE, FARHI, FRANCESCHETTI, GEIER-GHIO, GEMINI, GOMEZ, HOCHFELDER, JACQUIER, JOUVE, LEVY-MOZZICONACCI, MARTINOD, MAZET, MENCHON, MERY, MORAINÉ, OURET, PREZIOSI, RICCA, ROCCA-SERRA, ROGER, SCHILLING, TALAZAC, VALLETTE, VANNUCCHI, VITALIS, VLASTO.

EXCUSÉS : Mmes et MM. CANICAVE, COHEN, GAUDIN, GINER, JOLLIVET, MALRAIT, NOSTRIANO, PALLOIX, RENAUD, VASSAL, ZAOUÏ.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur MAZET. Sauf erreur de ma part, le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, je mets aux voix le procès-verbal de notre dernière séance en date du 14 décembre 2015. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Des demandes d'intervention ?

Je mets le compte rendu aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

**Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015
est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-28401/177 DAC
DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – SERVICE DES
BIBLIOTHÈQUES – Actualisation du règlement général du réseau
des bibliothèques de la Ville de Marseille – Approbation de la
Charte Internet**

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un rapport de la Direction de l'Action culturelle, Service des Bibliothèques, concernant l'actualisation du règlement général du réseau des bibliothèques de la Ville de Marseille et l'approbation de sa Charte Internet. Tout cela est annexé au présent rapport.

Il s'agit de l'accès aux ressources informatiques qui s'inscrit dans la mission de service public du réseau des bibliothèques municipales de la Ville de Marseille et qui constitue un vecteur de développement des technologies de l'information et de communication.

Il faut rappeler que les 9 bibliothèques de la Ville de Marseille, y compris l'Alcazar, ont un succès qui ne se dément pas. Ce service multimédia, ouvert à tous et gratuit, est un outil de recherche documentaire informatif et éducatif. Tout usager, par le fait de son inscription dans les bibliothèques, est soumis au règlement général et à sa Charte Internet dont il s'agit.

En accédant à ces services, les utilisateurs acceptent sans condition de respecter le règlement général et sa Charte Internet.

Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir accepter ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur DETAILLE. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur MENCHON, je vous en prie.

M. MENCHON.- Je profite de ce rapport pour relever le nombre un peu pauvre de bibliothèques sur Marseille (9), et pour souligner qu'il y avait une demande de création de médiathèque dans un secteur qui n'est pas le nôtre, aux anciennes usines Rivoire et Carré et, aujourd'hui, d'après les échos que j'en ai, après de nombreuses promesses, il semblerait que l'on s'oriente vers des projets plus techniques et beaucoup moins littéraires sur ce secteur. Je le regrette.

M. le MAIRE.- Il est pris acte de vos regrets. Je vous invite à écrire à Madame l'Adjointe à la Culture et à Madame le Maire des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

Je sou mets le rapport aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport 15-28401/177 DAC est adopté à l'unanimité.

(Le rapport n° 15-28671/178 DSJ est annulé)

Rapport n° 15-28675/179 DM

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA MER – SERVICE MER ET LITTORAL – Plage de la
Pointe Rouge – Concession de plage naturelle – Lancement de la
procédure d'attribution des sous-traités d'exploitation de la plage.**

Rapporteur : Mme CLAUDIUS-PETIT

M. le MAIRE.- Madame Claudius-Petit n'étant pas là, je vais rapporter.

Il se trouve que nous avons eu une réunion ce matin, c'est à peu près frais dans mon esprit. Je ne sais pas exactement ce qu'il y a dans le détail du rapport, mais je connais bien le projet global sur la Pointe Rouge.

La plage de la Pointe Rouge appartient à l'Etat à travers le domaine public maritime. Elle nécessite des investissements importants, notamment pour la protéger de l'érosion. Je dis cela en présence de Madame la Présidente du Comité d'Intérêt de Quartier de la Pointe Rouge qui connaît bien le dossier puisqu'elle connaît le quartier depuis 50 ans a minima. Elle est arrivée très jeune dans le quartier... Donc, nécessité d'investissements importants. Pour l'instant, l'Etat ou la Ville font du rafistolage en rajoutant du sable chaque année ; ce qui préserve l'essentiel, mais qui est un peu jeté à fonds perdus. C'est le cas de le dire en l'espèce.

L'Etat, qui n'a pas les moyens de faire les investissements nécessaires, est entré, depuis longtemps déjà, en négociations avec la Ville de Marseille. Ces négociations sont menées, du côté de la Ville, par Didier REAULT qui a plusieurs casquettes dans cette affaire puisqu'il est à la fois Adjoint à la Mer, Président du Parc

National des Calanques voisin, Conseiller départemental du canton et rapporteur général du budget au Conseil départemental ; ce qui ne saurait nuire lorsque l'on va commencer à parler d'espèces sonnantes et trébuchantes.

L'Etat a donc proposé à la Ville de Marseille de récupérer la concession à partir de la saison balnéaire 2017, et de l'autoriser à sous-concéder à un certain nombre de commerçants sur une surface de plage qui correspond au maximum prévu par la loi de 20 %, et qui, peu ou prou, devra correspondre à ce qu'est actuellement la surface.

Dans ce cadre-là, un projet de réaménagement un peu global est actuellement à l'étude. Une première esquisse de conception a pu être présentée au Comité d'Intérêt de Quartier et aux commerçants, ce matin. (« *Très beau* » : merci, Madame la Présidente.)

Il est prévu trois points essentiels : l'allée des cabanons, c'est-à-dire une allée piétonnière entre la façade des cabanons et les terrasses qui seront concédées, de manière à faciliter la déambulation piétonnière de tous ; au-dessus, en surplomb, là où il y a actuellement le trottoir et les toits des cabanons, un élargissement de manière à renforcer encore la vocation de balcon sur la mer de cet espace ; une reconfiguration de l'entrée dite des marins, de manière à ce qu'elle soit plus accueillante, plus facile, aux normes d'accessibilité des handicapés. Un certain nombre d'autres choses sont prévues également du côté sud pour libérer un peu de l'espace, faciliter la concordance des usages, notamment bateaux à moteur, voile, nautisme. Tout le monde trouve que ce plan global présenté va dans le bon sens. Donc, si le dossier va à son terme, la Ville

lancera - c'est l'objet du début de ce rapport - un appel d'offres pour que les commerçants intéressés par ces espaces-là puissent candidater.

Il a été prévu, toujours avec l'accord de l'Etat, que, en contrepartie des efforts demandés en termes de charte esthétique, d'installation, de démontabilité, etc. - ce qui va coûter évidemment aux commerçants - il y ait une certaine pérennité de l'investissement, l'Etat autorisant la Ville, dans le traité de concession, à attribuer des sous-concessions de 12 ans.

Voilà où en est le projet. Il reste un point à aborder. Je ne sais pas s'il est dans le rapport, mais je fais un point complet. Il s'agit de la protection de la plage de la Pointe Rouge de l'érosion. Le lancement du projet de réaménagement prévoit une étude cofinancée pour le système qui serait le meilleur système de protection face à l'érosion. Je ne suis pas spécialiste, certains disent qu'il faut garder le restaurant désaffecté parce que cela protège, d'autres disent qu'il faut faire une digue sous-marine, les troisièmes ont encore d'autres solutions. Je n'en sais rien. Toujours est-il que l'étude sera lancée concomitamment parce que les travaux nécessaires devront être faits dans la foulée pour éviter que l'on ne se retrouve, quelques années après, dans la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Tout cela se fait en concertation avec le Comité d'Intérêt de Quartier concerné, avec les commerçants concernés, et ce depuis l'origine et le démarrage.

Voilà l'état de ce dossier. Je suis peut-être allé un peu plus loin que ce que prévoit stricto sensu le rapport, mais l'ensemble du Conseil est ainsi complètement informé.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, si nous approuvons et ne pouvons que nous réjouir de la mise en conformité de la plage de la Pointe Rouge avec la loi Littoral, nous sommes, par contre, opposés à l'installation de concessions privées sur 20 % du site. Nous ne participerons pas à la guéguerre des matelas, si vous me passez l'expression, ni ne cautionnerons le bétonnage du patrimoine des Marseillais.

M. le MAIRE.- Pour votre information, au cas où vous ne le sauriez pas, mais peut-être le savez-vous, les commerçants sur la plage de la Pointe Rouge y sont depuis plus de 50 ans. La guerre des matelas : il n'y en a jamais eu. La guéguerre des matelas : il n'y en a jamais eu. La bétonisation : on peut le regretter - encore qu'elle a été assez limitée sur cette plage de la Pointe Rouge -, c'est l'Etat qui l'a laissé faire. C'est d'ailleurs parce qu'il ne s'en sortait plus qu'il a demandé à la Ville de prendre le relais, même si nous faisons tout cela dans le cadre d'une parfaite concertation. Ce que nous faisons vise, au contraire, à rationaliser et à rendre plus esthétique. Vous êtes donc contre les activités privées sur les plages. Il en est pris bonne note. Je suis sûr que vous allez trouver écho de l'autre côté de l'hémicycle, à l'instant.

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Monsieur MORAINÉ, vous pensez toujours savoir ce que je vais dire, mais, parfois, je peux vous étonner.

M. le MAIRE.- Vous ne laissez de m'étonner !

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Franchement ! Nous avons encore quelques années... Et puis, je remplace un peu Marie-Françoise PALLOIX en commençant comme cela. C'est rigolo.

Je voulais d'abord faire préciser que les habitants du quartier sont toujours étonnés que nous ne soyons pas, élus du groupe Nouveau Cap, associés à ces présentations de projet. Ils pensent que nous ne sommes pas présents parce que cela ne nous intéresse pas. Or, j'ai beau leur dire que nous ne sommes pas invités, c'est la réalité : nous ne sommes pas invités. Je fais la demande aujourd'hui d'être associée à ces présentations de projet qui intéressent l'ensemble des habitants, dont les électeurs de notre groupe. Les élus que nous sommes sont tout à fait intéressés par venir présenter tous les projets qui concernent nos arrondissements et notre ville.

Concernant cette délibération, bien évidemment nous ne sommes pas contre les DSP ; c'est clair et je crois qu'il faut l'intégrer à un moment donné. En revanche, il est important de faire peut-être un parallèle entre ce qui est en train de se mettre en place à la plage des Catalans et ce qui est en train de se mettre en place à la plage de la Pointe Rouge. J'aimerais, dans mon intervention, interpeller justement le Maire de Secteur pour qu'il en fasse écho au niveau de la Mairie centrale. Je crois que beaucoup d'entre vous n'ont pas eu ou viennent de découvrir le document que je me suis procuré par ailleurs et que j'ai eu le temps d'analyser. En page 5, je lis : « *La Ville de Marseille assure, lors de la saison balnéaire estivale, de début juin à fin août, la surveillance de la plage, l'ouverture et l'entretien des douches, toilettes et consignes.* ».

Ma requête, au nom du groupe Socialiste est la suivante : dans le cas des Catalans, il a été annoncé que des prestations annexes seraient associées à chaque lot, qui permettraient d'inclure, au niveau des structures privées qui vont être contentes de vendre des frites et compagnie, de pouvoir aussi, en contrepartie, s'occuper de l'entretien des WC publics notamment ou d'autres contraintes qui, à mon sens, ne doivent pas incomber à notre Ville. Je pense qu'une société privée qui va venir faire des bénéfices peut prendre aussi en charge tout ce qui est coûteux et qui pourrait être de leur ressort en contrepartie, comme s'occuper des WC publics, des consignes. Je le dis en connaissance de cause puisque la lecture de la même délibération qui concerne la plage des Catalans a intégré dans les lots ce genre de prestations annexées.

Je pense trouver écho auprès des membres de ce Conseil d'arrondissements parce qu'il me semble que ce parallèle a du sens et qu'il est important que, dans notre secteur, nous ayons la même écoute que celle que nous avons trouvée au niveau de la plage des Catalans.

Je vous remercie de votre écoute.

M. MENCHON.- Je découvre l'annexe sur la table, ce soir. Cela m'empêche de vous faire une participation construite. Je regrette aussi de ne pas être invité aux réunions de concertation avec les commerçants, mais j'ai pris la peine d'aller les consulter et je pose une question. On parle, dans le rapport que je découvre sur la table, d'une date de candidature pour cet espace. Or, nous avons déjà 16 ou 18 % de la plage occupée par des entreprises de restauration qui sont persuadées que leur activité va être reconduite. Je ne comprends plus : comment peuvent-ils être persuadés qu'ils

seront toujours là s'ils doivent candidater pour y être ? Il y aura certainement plus de candidatures que les entreprises existantes.

Ma deuxième remarque porte sur les 20 % de privatisation de l'espace littoral, qui est un maximum autorisé par la loi. On pouvait très bien maintenir sur cette plage les 16 à 18 % existants, maintenir l'activité des restaurateurs déjà en place et ne pas chercher à y implanter d'autres entreprises. Si ce n'est pas le cas, pourquoi faire un appel d'offres ?

M. le MAIRE.- Visiblement, ce dossier vous est arrivé tardivement.

M. MENCHON.- Il est arrivé maintenant, mais, malgré tout, c'est un dossier que l'on suit puisqu'il y a déjà eu plusieurs délibérations.

Un dernier point concerne la situation du trottoir en encorbellement sur la plage. On ne dit pas tout parce que c'est l'arrivée aussi du boulevard urbain sud, et cet encorbellement ne sera pas seulement destiné à élargir le trottoir. Par la suite, si les projets se concrétisent d'agrandissement de la plage et d'encorbellement jusqu'à la Vieille Chapelle, en allant jusqu'aux plages du Prado, cela constitue aussi un élargissement de la voie, et donc un flux routier plus important. C'est vraiment dommageable pour la qualité de vie dans le quartier.

M. le MAIRE.- Il y a beaucoup de remarques dans vos propos à tous les deux.

La présentation des projets, dans le cadre de la concertation, c'est l'Exécutif qui la fait, et cela ne changera pas. Je ne crois pas que le Gouvernement, lorsqu'il présente un projet aux

organisations professionnelles ou d'autres, invite l'opposition. Cela ne changera pas. Je dois vous dire que j'ai presque parfois tendance à le regretter parce que j'aimerais vous voir face aux commerçants de la plage de la Pointe Rouge exprimer les très brillantes idées que vous avez pour leur futur. Je pense que cela ne manquerait pas de sel. Sur le principe, cela ne changera pas.

Pour ce qui concerne votre remarque sur la problématique « pourquoi changer, refaire des concessions, etc. », c'est purement juridique, et il y a une réponse qu'il faut vous donner précisément. L'Etat met fin aux concessions qu'il a avec les commerçants qui sont actuellement sur le port de la Pointe Rouge. Il les rompt et il leur enjoint de remettre en l'état, c'est-à-dire de démolir. Il n'y a donc plus de concession entre l'Etat et qui que ce soit. L'Etat consent une concession à la Ville de Marseille. C'est la Ville de Marseille, sur une surface qui ne sera pas supérieure à ce qu'elle était auparavant - ce n'est pas un engagement au mètre près, mais, peu ou prou, ce sera la même chose, ce ne sera pas plus -, parce qu'elle y est juridiquement obligée, lance un nouvel appel d'offres. Evidemment, ceux qui sont actuellement sur le site ne sont absolument pas certains d'être reconduits. Tout dépendra de qui candidatera, du cahier des charges dont ce rapport est l'objet, de qui est propriétaire des murs du cabanon, d'un certain nombre d'éléments. Il a été parfaitement clair lors de la réunion de ce matin, en présence des services de l'Etat, qu'il n'y a aucune certitude pour qui que ce soit de se retrouver choisi à l'issue de l'appel d'offres lancé par la Ville de Marseille. Cette réunion qui a eu lieu en présence de Madame CARADEC, Conseillère départementale du canton, dont je salue l'arrivée.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets le rapport aux voix.

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, je n'ai pas eu de réponse à ma question sur les annexes associées aux lots. A la plage des Catalans, on a pu réaliser des lots intégrant certaines contraintes, et nous n'avons pas la même procédure pour les lots dans cette délibération concernant la Pointe Rouge.

M. le MAIRE.- Nous en saisisons l'Adjoint à la Mer qui tiendra compte de votre remarque.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28675/179 DM est adopté à la majorité.

(Vote contre des Groupes de Gauche et du Groupe FN-RBM)

(Les rapports n° 16-28691/180 DM et n° 16-28730/181 DGUP sont retirés de l'ordre du jour)

Rapport n° 15-28670/182 DVSEJ
DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions
de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des
Temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014-2015

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale de l'Education, de la Culture et de la Solidarité.

Je voudrais apporter une petite précision : ce rapport est présenté à titre d'information car aucune de nos écoles n'est concernée. Nous pensons qu'il doit être le même dans tous les secteurs.

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires pour l'exercice 2014-2015, la Ville de Marseille a lancé un appel à projets auprès d'associations intervenant dans le domaine socioéducatif, culturel et sportif. Il convient aujourd'hui d'autoriser auprès de ces associations :

- Le versement de soldes de subventions pour un montant de 34 070 € aux associations justifiant d'activités menées dans le cadre des TAP, dans le temps récréatif et dans le temps d'accueil du vendredi de 16 h 30 à 17 h 30.
- Le remboursement de subventions pour des activités non réalisées, pour un montant de 23 651 €.

Merci d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Madame CAULE. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Je voulais profiter de ce rapport pour évoquer la communication malheureuse que nous avons autour de nos écoles marseillaises. Je pense que nous sommes tous en constat de dire que, aujourd'hui, c'est un domaine où il est urgent d'intervenir, même si on le répète depuis de très nombreuses années, non pas par plaisir, mais par nécessité. Dans le cadre de cette délégation, l'école est en grand danger, pas

uniquement sur le bâti, mais également sur les compétences de la Mairie en termes d'accompagnement des enfants.

Je n'irai pas plus loin puisque ce sera l'occasion, au Conseil municipal, de faire le point sur la Commission d'évaluation des Temps d'Activités Périscolaires que nous avons demandée avec le groupe Front de Gauche. Elle a été menée sous la présidence de Monsieur MORAINÉ. Nous avons fait un certain nombre de constats que l'on établira en Conseil municipal. Mais, il me semble, pour l'avoir dit depuis le début de mon mandat que, sur ce dossier, il y a nécessité de collaborer.

En relisant le procès-verbal du dernier Conseil d'arrondissements, on fait référence au fait que j'ai tendance à aller taper à la porte de mon Gouvernement. Il se trouve que, en l'état, il est évident que, sur ce dossier de l'éducation, sans réponse de la Ville de Marseille, bien évidemment, nous allons faire appel à la tutelle au niveau du Gouvernement.

Je pense que certains me connaissent, d'autres essaient de faire comme si je n'existais pas, mais j'ai toujours tenté de travailler en collaboration avec le Service de l'Education, aussi bien au niveau de la Mairie centrale. Aujourd'hui, je profite de demander à Madame CAULE si elle serait d'accord pour que je puisse l'accompagner dans le tour de nos écoles, dans le 6^{ème} et le 8^{ème} arrondissements pour faire un état des lieux. C'est sa délégation, ce n'est pas la mienne, mais je prends sur mon temps d'élue puisque je ne vais pas pour présenter les dossiers avec l'Exécutif. Je demande à l'Exécutif si je peux me joindre à lui pour faire ce travail qui nous permettra de faire avancer nos dossiers sur notre secteur puisqu'il s'agit aujourd'hui d'un dossier qui me semble assez urgent et qui

concerne notre jeunesse et nos futurs Marseillais. Je pense que c'est important si l'on veut prévoir l'avenir ensemble. Je vous remercie de votre écoute.

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, nous voterons ce rapport. Cependant, nous nous insurgeons contre les conséquences de cette loi socialiste - je le dis péjorativement - concernant les activités périscolaire, notamment les TAP. Les autres volets du rapport sont bien sûr très utiles. Là, c'est le père de famille qui parle et non pas l'élu. Nous avons souvent des activités « gadget » le vendredi après-midi. C'est regrettable, même si l'on prend toutes les précautions pour choisir les organismes et les associations. Nous voterons quand même le rapport.

M. le MAIRE.- Monsieur CATANEO, avec un sourire : si vous êtes déçu des activités TAP le vendredi après-midi, c'est normal parce que ce n'est plus le vendredi après-midi depuis le mois de septembre. Renseignez-vous auprès de vos enfants, je me demande s'ils ne sèchent pas un peu l'école. Là, il s'agit de financements pour l'année dernière. Maintenant, c'est le mardi et le jeudi, selon l'arrondissement dans lequel vous vous situez. C'est dit avec un sourire parce que l'humour ne peut pas faire de mal.

Madame LEVY-MOZZICONACCI, pour être plus sérieux, il ne s'agit pas d'une communication malheureuse autour du soi-disant état des écoles de la Ville de Marseille. Il s'agit d'une communication orchestrée et manipulée par une directrice d'école d'une sensibilité qui vous est proche, relayée par les élus de gauche à Marseille et par le journal Libération qui ne fait guère mystère de son engagement et de ce sentiment qui lui paraît insupportable que, dans une ville populaire comme Marseille, la droite républicaine et le

centre, derrière Jean-Claude GAUDIN, gagnent successivement toutes les élections depuis 20 ans.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si cette polémique naît particulièrement la semaine où nous allons devoir discuter du rapport sur la Commission d'évaluation - que vous avez demandée -, sur les Temps d'Activités Périscolaires organisée par ou avec l'aide de la Ville de Marseille. Justement, ce rapport démontre qu'un certain nombre de craintes émises dès l'origine par le Maire de Marseille et son adjointe à l'Education, Madame CASANOVA, ont rencontré un écho dans les faits. Cela ne vient pas des élus de la majorité municipale, en tout cas pas uniquement d'eux, mais d'un certain nombre de parents d'élèves, de responsables de fédérations d'éducation populaire ou de personnels enseignants eux-mêmes qui ont dit que cette réforme ne sert à rien, qu'elle est coûteuse, qu'elle fatigue les enfants, qu'elle est mal préparée. Au final, c'est un désastre coûteux et inutile. D'ailleurs, ceux qui ont pris la « Peine » de lire l'intégralité du rapport et de ses annexes auront constaté que vous-même, dans le cours des débats, avez concédé un certain nombre de difficultés, et même que la Ville était plutôt sur le bon chemin, avant d'être un peu reprise en main et d'envoyer une contribution au nom de votre groupe qui retombait dans la pure et simple polémique politicienne. Donc, ce n'est pas un hasard si, en contrepoint, nous avons cette semaine la polémique sur l'état des écoles.

D'autre part, certains devraient mesurer leurs propos. « La honte de la République » a dit Madame VALLAUD-BELKACEM. Alors, je vais vous dire : la honte de République, c'est une ministre qui, face à un islamiste radical, sur un plateau de télévision, bafoue

justement toutes les valeurs de la République. *(Applaudissements)*
Sa honte, elle se la garde parce que, pour l'instant, c'est elle qui nous fait honte.

Quant à votre proposition d'accompagner Madame CAULE dans les écoles des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, allez dans les écoles et dans les conseils d'école autant que vous voulez. Pour ce qui concerne Madame CAULE et l'ensemble des élus de la majorité municipale, ils n'en manquent jamais un, ils y vont régulièrement, ils font les comptes rendus, et je les remercie pour leur investissement et leur travail, pendant que, vous, vous ne savez faire que de la communication politicienne.

(Applaudissements)

(Madame LEVY-MOZZICONACCI demande la parole. On entend « Encore ! »)

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Oui, je sais, je peux en agacer certains. Je ne reprendrai que le dernier point puisque cela a été porté à un procès-verbal d'un des premiers Conseils d'arrondissements où je vous demandais, en tant qu'élue, de pouvoirs aller dans les conseils d'école. Vous nous avez répondu que seuls les élus de la majorité devaient siéger aux conseils des écoles. Donc, je vous renvoie encore notre demande de pouvoir siéger puisque vous nous l'avez enlevé.

Maintenant, ce n'est pas le moment de dire que, dans les conseils d'école, il n'y a que les élus de votre majorité qui siègent puisque vous avez tout fait pour que nous n'y siégions pas. Je crois que, à un moment donné, il faut être serein, correct, et ne pas nous reprocher notre absence.

M. le MAIRE.- Je ne l'ai pas fait. Je vous ai dit : allez dans les écoles autant que vous le voulez, constatez tout ce que vous voulez, vous êtes une élue de cette ville, vous pouvez faire ce que vous voulez, mais dans les conseils d'école, ce sont les élus de la majorité municipale qui siègent, qui me représentent. Ils le font avec beaucoup de constance, et je les en remercie. Donc, je persiste et je signe, ne vous en déplaise.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28670/182 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28772/183 DSJ

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES - SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS -
Délégation du Conseil municipal aux Conseils d'arrondissements pour les marchés à procédure adaptée**

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Il s'agit d'une délégation du Conseil municipal aux Conseils d'arrondissements pour les marchés à procédure adaptée, afin de tenir compte d'une modification législative qui a modifié les seuils.

Y a-t-il une demande d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28772/183 DSJ est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28476/184 DEEU
DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN –
SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Gestion du jardin partagé
Lou Pebre d'Aï quartier Sainte-Anne, avenue de Mazargues 8^{ème}
arrondissement – Approbation d'une convention d'occupation et
d'usage avec l'association Les Jardiniers de Marseille, du Cœur aux
Jardins

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI

M. FRANCESCHETTI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale Ville durable et Expansion, Direction de l'Environnement et de l'Espace urbain, Service Espaces verts et Nature.

L'association Les Jardiniers de Marseille, du Cœur aux Jardins, a sollicité la Ville de Marseille pour la gestion d'un terrain municipal d'une surface de 1 420 m², situé avenue de Mazargues, dans le 8^{ème} arrondissement. Il s'agit d'une parcelle qui est à l'intérieur même du Parc Bortoli.

En respectant la Charte des Jardins partagés marseillais, votée en Conseil municipal en mars 2010, l'association souhaite mener sur ce terrain des activités de jardinage, des événements ludiques, pédagogiques et culturels, avec des familles, des écoles, des associations et des publics en insertion.

La convention proposée à votre approbation stipule notamment que la mise à disposition est consentie à titre gratuit compte tenu du caractère non lucratif de l'association et

conformément à l'article 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur FRANCESCHETTI. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- Vous savez que, en tant qu'écologiste, j'adore les jardins partagés parce que c'est un lieu de rencontre intergénérationnel, interracial, beaucoup d'échanges se font et de liens se tissent, et c'est une façon de se connaître, etc. Je voterai donc pour cette délibération.

Je profite de ce rapport pour vous rappeler un problème que j'avais déjà signalé au dernier Conseil d'arrondissements : les rats pullulent sur les plages de la Pointe Rouge, sur les plages du Prado et dans le jardin d'enfants du Parc Borély.

Ces rats se domestiquent et, j'ai eu des retours d'assistantes maternelles - ça n'est pas une question politicienne, je vous rassure : les rats n'ont plus peur des enfants et quand on essaie de les faire fuir, ils avancent quand même vers les enfants. De ce fait, les assistantes maternelles ne vont plus dans les espaces de jeux du petit îlot près du château. Cela devient dangereux pour ces jeunes et pour l'activité de ces assistantes maternelles car c'est leur source de revenu.

Je souhaitais attirer votre attention sur ce problème, et je sais que je serai entendu.

M. le MAIRE.- Tout à fait ! Il m'est arrivé de voir des rats au Parc Borély, pas véritablement au jardin d'enfants parce que ma

structure familiale fait que je ne le fréquente plus, mais dans d'autres endroits du parc. Je demande donc à Alexandre SCHILLING de saisir immédiatement la délégation compétente qui est placée sous la responsabilité de Madame DAUBÉ, afin qu'une intervention rapide puisse avoir lieu, en particulier sur le site des jeux d'enfants du Parc Borély, à côté du château. Merci, Monsieur MENCHON.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce rapport ?
S'il n'y en a pas, je le mets aux voix ?

Le rapport 15-28476/184 DEEU est adopté à l'unanimité.

Sauf erreur de ma part, nous avons abordé tous les rapports inscrits à notre ordre du jour. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- La dernière fois, nous avons parlé de la Maison du Vallon. Le bien a été vendu par le CCAS, et l'acheteur a signifié une fin de bail et une obligation de libérer les lieux pour l'association Maison du Vallon en juin 2016. C'est très court. Je lance un appel : il faut absolument que cette association, qui est très utile et qui a été remerciée pendant de nombreuses années par Monsieur GAUDIN en personne pour ses actions, trouve un local parce que, en juin, c'est la clef sous la porte. Ce n'est pas tant pour les revenus, les salaires qu'ils touchent puisqu'ils se les sont eux-mêmes diminués, ils perçoivent tout juste le SMIC pour faire une activité de cadre. Ils sont très passionnés, ils rendent service, ils n'ont pas de locaux. Parmi nous, il y a des élus qui ont la chance de siéger dans plusieurs collectivités, et je ne peux pas croire, si l'on se donne la peine de chercher un peu, que l'on n'arrive pas à trouver

une solution humaine et pérenne pour cette Maison du Vallon qui est en très grandes difficultés, lanterne rouge.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur MENCHON. C'est effectivement un sujet que nous avons déjà abordé, donc je ne vais pas recommencer les réponses. Sauf erreur de ma part, lors du dernier Conseil d'arrondissements, Madame GINER nous a dit qu'elle travaillait sur plusieurs solutions. Nous allons l'interroger pour vérifier quel est l'état d'avancement précis de la recherche d'un local qui pourrait convenir, de manière à pouvoir vous informer. Si les choses n'avançaient pas, nous pourrions essayer effectivement d'avancer avec d'autres collectivités. J'écrirai moi-même, dès demain, à Madame GINER, afin d'avoir une réponse et de voir comment on peut faire pour sortir ce dossier dont je conviens bien volontiers qu'il le mériterait.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. FRANCESCETTI.- Merci, Monsieur le Maire. Rapidement, pour vous signaler trois évènements en lien avec ma délégation Espaces verts, Parcs, Jardins, Espaces naturels.

Le premier est « Marseille en fleurs » qui, pour l'édition 2016, va se renouveler. Je sais qu'il y a des Présidents de CIQ, de fédérations, donc j'en profite : sur le 6-8, les inscriptions s'arrêteront le 8 avril. Je pense que vous avez déjà en partie reçu le courrier de présentation, les bulletins d'inscription. Encore une fois, je vous encourage à bien vouloir embellir, fleurir chaque coin de vos rues, de vos maisons, de vos balcons. J'ajouterai que, cette année, il faut noter deux nouvelles catégories : la catégorie Espaces publics, avec

sa fameuse Charte de végétalisation. Je me retourne là vers Monsieur MENCHON, je sais qu'il appréciera.

M. MENCHON.- C'est une copie de celle de JUPPÉ, je ne sais pas s'il faut y voir un signe pour 2017.

M. le MAIRE.- Vous verrez que, le moment venu, nous serons tous unis pour arriver à l'indispensable alternance dont ce pays a grandement besoin, Monsieur MENCHON.

M. FRANCESCHETTI.- Le fleurissement de l'espace public est géré en accord avec les emplacements de Madame LOTA. C'est Madame CORDIER et Madame LOTA qui donneront ces autorisations : le fameux Visa Vert.

La nouvelle et sixième catégorie est la catégorie Ecoles. J'encourage tous les élus, et je sais qu'ils sont nombreux à aller dans les conseils d'écoles, à l'expliquer aux parents d'élèves, aux directeurs et directrices d'école pour participer à ce concours et se faire plaisir avec les enfants pour avoir de très belles compositions, créations. Cela peut aussi rentrer dans le cadre de missions de TAP.

Deuxième nouvel événement que nous souhaitons créer, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, qui va se situer à l'Escale Borély. Nous profitons d'un événement créé par l'Association des commerçants de l'Escale Borély (l'ACEB), un marché aux fleurs et aux jardins, pour venir y implanter un village tourné vers tout ce qui concerne le jardin, les pépiniéristes, toutes les fleurs (fleurs coupés, cactées, orchidées). Ce sera probablement « Mon plus beau jardin de l'été ». Bref ! Cela va sentir bon le printemps et l'été. Nous y travaillons d'ores et déjà. La date est fixée au dimanche 24 avril. J'espère que, par votre intermédiaire, nous pourrons nous retrouver

très nombreux. Evidemment, nous enverrons un mail à tout le monde.

Pour finir, forts du succès de la première opération en 2015 de « J'aime mon littoral propre », nous travaillons à la deuxième édition de cette opération, en souhaitant encore toujours plus, toujours plus beau, toujours plus haut pour notre secteur. Nous élargissons le secteur, qui s'arrêtait l'année dernière à la Pointe Rouge, à la Vieille Chapelle, aux plages (plage des surfeurs, plage Borély, plage Bonneveine, etc.). Nous voudrions aussi pousser jusqu'à notre limite de secteur qui se trouve à la base nautique du Roucas-Blanc, en rajoutant ainsi des partenaires. Toutes les associations sont évidemment les bienvenues. La date va être fixée la semaine prochaine, entre le 21 ou le 28 mai.

Voilà pour vos calendriers. Merci, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur FRANCESCHETTI. Merci à tous les autres élus qui se sont investis dans ces opérations, en particulier Madame GIER-GHIO, Monsieur SCHILLING, Madame CLAUDIUS-PETIT, Madame MARTINOD et d'autres. Ce sont des opérations assez lourdes qui ne se font pas toute seules, qui ont une très grande utilité et qui ont mobilisé vraiment beaucoup d'habitants de notre secteur.

M. FARHI.- Monsieur le Maire, merci. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, pour rajouter des dates encore plus proches dans votre calendrier. Vous savez que le 6-8 est une terre d'entreprises. Dans ce cadre-là, tout naturellement, nous allons signer un nouveau partenariat avec une organisation professionnelle : l'Union Patronale des Bouches-du-Rhône. Le mardi

23 février, nous signerons une charte de partenariat de la Mairie du 6-8 avec l'UP 13, dans le même esprit que celle de la CG-PME 13 ou de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Le mercredi 30 mars, pour la 8^{ème} édition consécutive, nous ferons la fameuse journée « Jobs d'été ». Cette année, encore plus d'entreprises et de nouvelles entreprises récemment implantées dans le secteur participeront à cette belle opération qui permet de répondre à tous les jeunes qui sont à la recherche d'un CDD, d'un contrat saisonnier, de stages ou voire de CDI - ce que l'on nous promet d'ores et déjà. Nous pouvons estimer que nous aurons autant d'offres que l'année dernière.

(Applaudissements)

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur FARHI. Je voudrais rajouter à propos de l'opération « Jobs d'été » qu'elle a été créée, il y a 8 ans, par mon prédécesseur Dominique TIAN, sous la direction de son adjoint à l'emploi de l'époque, Paul-Jean CRISTOFARI, qui est mon suppléant au Conseil départemental. Vous dites, Monsieur FARHI, qu'il faut que nous ayons autant d'offres. Non ! Il faut que nous en ayons plus. Pas par goût de faire mieux, mais parce que les conventions que nous passons avec la Chambre des Métiers, la CG-PME et, demain, avec l'Union Patronale, outre le respect symbolique qui tend à montrer que nous sommes à l'écoute de tous sur le territoire (les CIQ, les commerçants, les associations sportives et culturelles, mais aussi les entreprises et les entrepreneurs du territoire qui en font la richesse), il doit y avoir une coopération. En particulier dans ces opérations de Jobs d'été, il faut que ces institutions-là et les entreprises qui les composent nous aident à

offrir encore plus d'emplois, si c'est possible. La feuille de route est donc de faire mieux que l'année dernière.

Merci, en tout cas, pour tout ce que vous faites.

Mme CLAUDIUS-PETIT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues et Monsieur FRANCESCHETTI, je voulais rajouter que, à l'occasion du Conseil portuaire des petits ports, en décembre, qui concerne tous les petits ports du 7^{ème} et du 8^{ème}, nous avons parlé de cette journée « Littoral propre », et elle a fait très envie à tous les petits ports du 7^{ème}. Peut-être qu'ils viendront vous voir. Je ne sais pas si l'on arrivera à le faire le même jour. Mais, il y a une volonté de renouveler cet évènement et de l'étendre sur l'ensemble du littoral. Je voulais rebondir sur vos félicitations pour cette belle journée.

(Applaudissements)

M. le MAIRE.- Merci, Madame CLAUDIUS-PETIT. J'avais été impressionné, l'année dernière, par l'engagement citoyen bénévole. Je me souviens d'avoir fait le tour des sites et d'avoir vu, notamment à la Madrague, à l'Escalette, à Callelongue, les CIQ, également des habitants qui étaient venus avec les enfants. Il faut développer cet aspect citoyen et, en même temps, mobiliser un certain nombre de grandes institutions. L'année dernière, l'YCPR était très engagé, le Club nautique de la Madrague également. Je sais que, cette année, vous avez déjà obtenu l'accord pour la participation de l'Ecole de la Marine marchande, ce qui me paraît être une excellente idée. Nous avons visité plusieurs fois cette école qui est de très grande qualité. N'hésitez pas à élargir pour motiver l'ensemble des institutions de notre secteur pour cette opération.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. VITALIS.- Vous vous souvenez que, le 14 décembre dernier, je vous avais annoncé - vous allez sûrement sourire, mais cela me tient à cœur depuis longtemps puisque c'est la 20^{ème} édition-, un chiffre provisoire de 16 000 € pour le résultat du Téléthon de notre secteur 6-8, avec tous les bénévoles, les associations, les particuliers, etc. Le chiffre pratiquement définitif est aux alentours de 23 000 €, à savoir le troisième meilleur résultat depuis que le Téléthon existe ici. Nous ferons mieux l'année prochaine parce que nous ne pouvons pas être au-dessus du chiffre précédent et du meilleur chiffre chaque année. L'année prochaine, nous vous le proposons et nous vous le promettons.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements)

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur VITALIS. C'est une petite déception, mais on prend acte.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

S'il n'y en a pas, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Merci à tous pour votre participation.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissements aura lieu, sauf si le Conseil municipal changeait de date, le 30 mars.

(La séance est levée à 20 h)